

- **Public concerné :** Toute personne appelée à manipuler un chariot automoteur à conducteur porté.
- **Durée :** 2 jours - 14.00 heures.
- **Nombre de participants :** 10 maximum.
- **Validation :** Attestation de formation.
- **Matériel utilisé :** Vidéo projecteur et tablettes tactiles, supports numérique. Chariot catégorie 5.
- **Pré-requis :** Aucun.
- **Divers :** Un livret sera remis à chaque participant.

## La Législation

### Code du travail : Art. R.4323-55

La conduite des équipements de travail mobiles automoteurs et des équipements de travail servant au levage est réservée aux travailleurs qui ont reçu une formation adéquate.

## Objectifs

A la fin de la séquence, les apprenants devront :

- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de chariot automoteur à conducteur porté catégorie 5 ;
- Maîtriser la conduite en sécurité des chariots automoteurs à conducteur porté catégories 5.

### Théorie : (6h45)

- Réglementation (Code du travail, R389) ;
- Les différentes catégories d'engins ;
- L'adéquation entre les besoins et le choix de l'engin ;
- Les règles et les consignes de conduite en sécurité ;
- Les EPI.

### Pratique : (7h00)

- Les vérifications, la prise de poste, l'analyse du site, l'adéquation ;
- Circulation dans différentes configurations (à vide, en charge, en ligne droite, en courbe..) ;
- Prise de charge au sol ;
- Gerbage et dégerbage (charge légère, charge lourde, charge volumineuse,...) ;
- Gestes de commandement.

### Evaluation de la formation : (15min)

- Reformulation ;
- Questionnaire de fin de formation.